## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 28 aout à 20h30, les membres du conseil municipal de la Commune de Gorges légalement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur David CERVANTES, Maire.

**Etaient présents**: Vianney DU PENHOAT, David CERVANTES, Marie LEPETIT, Edouard VILLEDIEU, Guy LENORRY, Laetitia LEMAGNEN, Maxime LEVAGNIEUR, Ludovic SALMON, Audrey LEQUERTIER, Valérie TORTEL

Absent excusé: Pierre GISLARD

Secrétaire de séance : Laetitia LEMAGNEN

#### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 juin 2023

Lecture des décisions

- 1. Présentation de l'état du parcs d'installation d'assainissement non collectif par M. Christophe Gilles et Mme. Claire Andrieux (SPANC de la COCM),
- 2. Plan de financement prévisionnel Travaux de remplacement des radiateurs à la cantine/salle de convivialité et de la chaudière fioul de la mairie,
- 3. Recrutement de nouveaux médecins/dentistes dans les pôles « Maison de santé » Accord de principe sur la participation financière de la Commune,
- 4. Tarif réduit du repas cantine pour le service civique de l'école du Plessis Lastelle régularisation,
- 5. Devis pour la préparation des repas de la cantine scolaire de septembre à décembre 2023,
- 6. Participation scolaire demandée aux communes extérieures Année scolaire 2022-2023,
- 7. Marais communal: Renouvellement des baux 2023,
- 8. Tarif droit de marais 2023,
- 9. Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes COCM,
- 10. Questions diverses (liste bénéficiaires droit de marais 2023).

Intervention de Claire ANDRIEUX, responsable du service Environnement et Christophe GILLES, vice-président de la COCM en charge des déchets ménagers et du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif): présentation du service SPANC et de l'état du parcs d'installation d'assainissement non collectif sur la Commune de Gorges Résumé:

Missions du SPANC : contrôler les installations tous les 8 ans et les installations neuves ou réhabilitées / sensibiliser les usagers, les conseiller et accompagner dans leur démarche de mise en place de leur installation d'assainissement 66% des dispositifs d'assainissement ont été contrôlés fin 2022 (soit 149 installations) :

- 2% sont sans défaut
- 16% sont à surveiller
- 39% sont non conforme
- 41% sont dangereuses pour la santé des personnes / risque environnemental avéré
- 2% ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement.

7 pénalités de refus de contrôle ont été appliquées en 2022 et une en 2023.

Constat : refus pas toujours cordiaux / volontés de travaux mais manque de moyens financiers (accru par la mauvaise qualité des terres qui limite la possibilité d'installation de dispositifs traditionnels : mauvaise capacité de drainage)

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

# <u>2023-CM07-D01</u>: Plan de financement prévisionnel – Travaux de remplacement des radiateurs à la cantine/salle de convivialité et de la chaudière fioul de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que les devis suivants ont été validés lors du conseil municipal du 26 juin 2023 :

- Devis de Philippe BAZIRE pour les travaux de remplacement de la chaudière fioul de la mairie par une pompe à chaleur aérothermique d'un montant de 14 697,36 € HT,
- Devis de Philippe BAZIRE pour le remplacement des radiateurs électriques de la cantine scolaire/salle de convivialité d'un montant de 2 433,35 € HT (ramené à 2 244,01 € HT après modification demandée sur la quantité de radiateurs).

Il convient d'établir le plan de financement de ces travaux. Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES	н.т.	RECETTES	н.т.
Remplacement de la chaudière fioul de la mairie par une pompe à chaleur aérothermique	14 697,36 €	DETR 50 %	8 470,68 €
Remplacement des radiateurs électriques de la cantine scolaire/salle de convivialité	2 244,01 €	Autofinancement 50 %	8 470,68 €
TOTAL H.T.	16 941,37 €	TOTAL H.T.	16 941,37 €

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- > Accepte de faire la demande de subvention auprès des services de l'État (DETR),
- Valide le plan de financement prévisionnel estimatif ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à ce dossier.

# <u>2023-CM07-D02</u>: Recrutement de nouveaux médecins/dentistes dans les pôles « Maison de santé » - Accord de principe sur la participation de la Commune

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la ville de Périers en date du 10 juillet 2023.

La ville de Périers propose que celle-ci procède au recrutement d'un nouveau médecin qui viendrait exercer au pôle santé de Périers, via le cabinet « Laboratoire conseil ». Le coût de ce recrutement s'élevant à 20 000 euros, la ville de Périers assumerait 50% de la dépense, à parité avec les autres communes voisines (soit environ 4€ par habitant).

Monsieur le Maire informe que la ville de La Haye a entrepris une démarche similaire pour le recrutement de médecins au pôle santé de La Haye.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe afin de participer au financement du cabinet de conseil pour le recrutement d'un médecin au pôle santé de Périers,
- Regrette que cette démarche n'est pas été entreprise en mutualisant les moyens sur Périers et La Haye et que la Communauté de Communes n'est pas souhaitée la piloter.

# <u>2023-CM07-D03</u>: Tarif réduit du repas cantine pour le service civique de l'école du Plessis Lastelle - régularisation

Monsieur le Maire rappelle que lors de précédents échanges, le conseil municipal a accepté d'appliquer le tarif enfant (soit 3,50€/repas à ce jour) pour les repas consommés à la cantine scolaire par les personnes recrutées en service civique sur l'école du Plessis Lastelle.

Aucune délibération ayant été prise dans ce sens, il convient de procéder au vote.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte que le tarif enfant soit appliqué aux personnes recrutées en service civique sur l'école du Plessis Lastelle.

### 2023-CM07-D04 : Devis pour la préparation des repas de la cantine scolaire de septembre à décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'agent en charge de la préparation des repas à la cantine scolaire de Gorges a dépassé la limite d'âge pour travailler dans la fonction publique et que son contrat ne peut donc pas être renouvelé.

Mme Marcelle BOUQUILLON (nom d'entreprise : Cheffe MB Cuisine) a créé son auto-entreprise et nous propose un devis pour la préparation des repas à la cantine scolaire de Gorges détaillé comme suit :

Période	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Septembre à décembre 2023	4 mois	965,00 €	3 860,00 €

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de signer le devis proposé par Cheffe MB Cuisine de Le Plessis Lastelle pour la préparation des repas de la cantine scolaire de Gorges de septembre à décembre 2023 pour un montant de 3 860,00 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### 2023-CM07-D05 - Participation scolaire demandée aux communes extérieures – Année scolaire 2022-2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte administratif relatif à la gestion de l'école primaire faisant apparaître un coût de frais de fonctionnement par enfant de :

- 462,97 € par enfant.

Lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIMAIRE 2022-2023			
COMPTES	DESIGNATION	CA 2021	CA 2022
60611	EAU	16.89 €	1.96 €
60612	ELECTRICITE	972.88 €	1 255.50 €
60621	FUEL	4 543.11 €	4 557.60 €
60631	Produits d'entretien	877.98 €	558.68 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	3 226.65 €	3 345.09 €
6156	Maintenance (photocopieur)	186.73 €	161.19 €
6262	TELEPHONE + INTERNET	901.85 €	952.18€
Sous total frais de fonctionnement		10 726.09 €	10 832.20 €
Agent d'entretien - Alexandra MAUGÉ		3 400.22 €	3 519.98 €
Sous total frais de personnel		3 400.22 €	3 519.98 €
Total général		14 126.31 €	14 352.18 €
EFFECTIFS RENTREE SCOLAIRE 2022/2023		31	31
COÛT PAR ENFANT		455.69 €	462.97 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la participation aux frais de scolarité de l'école primaire pour l'année scolaire 2022-2023 à 462,00 € par élève soit 46,20€ par mois (pour les enfants des communes extérieures scolarisés à l'école Gorges).

#### 2023-CM07-D006: Renouvellement des baux 2023

Monsieur le maire donne lecture des baux à renouveler arrivés à échéance au 30 septembre 2023. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la passation des baux portant sur les propriétés communales listées ci-dessous.
- autorise le maire à signer les baux suivants :

Nom du preneur	Nom du marais	Section	Numéro	Contenance
LECOCQ Denis	BRICQUEBOST	A 821	18	3 Ha 63 a
LECOCQ Didier	BRICQUEBOST	A 821	26	1 Ha
LECOCQ Didier	BRICQUEBOST	A 821	30bis	1 Ha 62 a
LECOCQ Didier	BRICQUEBOST	A 821	27	1 Ha
GAEC LETELLIER SAMSON	BRICQUEBOST	A 821	1	4 Ha
M et Mme LETELLIER Pascal	LEROI	AO 4	2	1 Ha 71 a 61 ca
M et Mme LETELLIER Pascal	LEROI	AO 4	7	1 Ha 80 a
LEVAVASSEUR Alexandra	GRAVIER	A 704	51	4 Ha 40 a
LEVAVASSEUR Alexandra	GRAVIER	A 704	9	3 Ha
LEVAVASSEUR Alexandra	GRAVIER	A 704	53	4 Ha 32 a
LEVAVASSEUR Alexandra	BRICQUEBOST	A 821	2	4 Ha
SAMSON Frédéric	GRAVIER	A 704	34	9 Ha 58 a

#### 2023-CM07-D07 : Tarif droit de marais 2023

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de maintenir à **16** € le montant du droit de marais applicable à l'hectare de parcelle de marais louée et aux attributions par administré de la commune pour l'année 2023.

7 pour le maintien / 2 absentions (Vianney du Penhoat, Audrey Lequertier) / 1 contre avec proposition d'abaissement (Ludovic Salmon)

Le conseil municipal a revu et validé la liste des ayants droits pour 2023.

### 2023-CM07-D08: COCM - Rapport d'activité 2022

Le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a été diffusé auprès du conseil municipal le 21 aout 2023.

#### Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler concernant ce rapport ainsi que sur les annexes :

- Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets,
- Rapport du service public d'assainissement non collectif.

#### **Questions et informations diverses:**

- Monsieur le Maire alerte le conseil sur le fait qu'il s'agit des agents en charge de la garderie qui « dépannent » les parents ayant oubliés de fournir le gouter à leur enfant. Le conseil propose de disposer d'un stock de gouter financé par la Commune en cas d'oubli mais qu'une facturation de 2€ par gouter pourra être envisagée si ces oublis sont récurrents. Ce point devra être délibéré lors du vote des tarifs 2024.
- Monsieur le Maire informe que des devis pour la réfection de la toiture de l'épicerie ont été demandés à deux entreprises. Un devis pour l'agrandissement du magasin à l'aide de panneau sandwich a également été demandé : l'entreprise AMELUX a chiffré 7 000 € HT de fournitures et l'entreprise ALEX PRO POSE a chiffré 5 443,00 € HT pour la pose. Ces points seront évoqués plus précisément lors du prochain conseil.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la Commune a mis en place un nouveau portail famille eTicket pour faciliter les inscriptions et la facturation des enfants aux prestations de cantine et de garderie.
- Monsieur le Maire informe le conseil que le service de gendarmerie de Périers invite les élus à s'inscrire sur le module SIP (sécurité des interventions et demande particulières de protection). Le formulaire adéquat a été distribué aux élus et doit être retourner à la mairie pour ceux qui le souhaitent.
- La prochaine réunion du CCAS se tiendra le 25 septembre à 20h pour la préparation du repas des cheveux blancs.
- Laetitia LEMAGNEN invite Monsieur le Maire à demander au service de gendarmerie, les rapports d'intervention sur la Commune. En effet, les forces de l'ordre sont régulièrement appelées pour des nuisances sonores à la salle des fêtes sans qu'aucune suite ne soit entreprise faute de constatation de ces nuisances.

La séance est levée à 23h08.

Fait à Gorges le 5 septembre 2023 Affichage le 8 septembre 2023

Le Maire,
David CERVANTES

Le secrétaire de séance, Laetitia LEMAGNEN

# Liste des délibérations Conseil municipal du 28 aout 2023

		T	
Délibération 2023-CM07-D01	Examinée le 28 aout 2023	Plan de financement prévisionnel – Travaux de remplacement des radiateurs à la cantine/salle de convivialité et de la chaudière fioul de la mairie	Approuvée
Délibération 2023-CM07-D02	Examinée le 28 aout 2023	Recrutement de nouveaux médecins/dentistes dans les pôles « Maison de santé » - Accord de principe sur la participation financière de la Commune	Approuvée
Délibération 2023-CM07-D03	Examinée le 28 aout 2023	Tarif réduit du repas cantine pour le service civique de l'école du Plessis Lastelle – régularisation	Approuvée
Délibération 2023-CM07-D04	Examinée le 28 aout 2023	Devis pour la préparation des repas de la cantine scolaire de septembre à décembre 2023	Approuvée
Délibération 2023-CM07-D05	Examinée le 28 aout 2023	Participation scolaire demandée aux communes extérieures – Année scolaire 2022-2023	Approuvée
Délibération 2023-CM07-D06	Examinée le 28 aout 2023	Marais communal: Renouvellement des baux 2023	Approuvée
Délibération 2023-CM07-D07	Examinée le 28 aout 2023	Tarif droit de marais 2023	Approuvée
Délibération 2023-CM07-D08	Examinée le 28 aout 2023	Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes COCM	Approuvée

Fait à Gorges le 5 septembre 2023 Affichage le 8 septembre 2023

Le Maire, David CERVANTES Le secrétaire de séance, Laetitia LEMAGNEN